

Avenir des EDS de Champigny

Intervention de Franck Mora

Monsieur le Président, Chers collègues,

Je voudrais intervenir au sujet du rapport n°23.

Vous proposez la mise en place de **permanences de l'ADIL en EDS, permettant d'accompagner les locataires** en situation d'impayés, voire menacés d'expulsion.

C'est une très bonne chose, au vu de l'ampleur de la crise du logement, conjuguée à la crise de l'inflation. Des tensions importantes se font jour, et il faut pouvoir dans ce contexte mieux informer et protéger les locataires.

Nous avons cependant **une question concernant la localisation de ces permanences.** Le rapport mentionne l'Espace Départemental des Solidarités « de Champigny », et il faut aller voir l'article 2 de la convention pour constater qu'il s'agit de l'EDS situé avenue Casanova.

Aux dernières nouvelles il existe deux EDS dans cette ville, « Champigny Centre » et « Hauts de Champigny ». À ce sujet, **nous avons d'ailleurs été alertés à plusieurs reprises sur des menaces de fusion de ces deux établissements.** J'en profite donc pour vous demander, M. le président, si les Campinois vont pouvoir conserver leurs deux EDS, un au centre-ville et un au Bois-l'Abbé.

Je conclurai en disant qu'à notre avis, **il serait utile d'avoir une visibilité globale sur l'ensemble des interventions de l'ADIL dans les communes du Val-de-Marne ;** afin éventuellement d'identifier les zones non-couvertes. Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi